



LITIGE DROIT POLE EMPLOI

Par **bilux**, le **26/09/2019** à **09:32**

J'ai eu 60 ans le 29.juin mes droits au chômage s'achevent le 11.9.2019. courant mars pole emploi m'adresse un compte rendu du rdv mentionnant le maintient de mes droits jusqu'à 62 ans hors à ce jours ils refusent. j'ai 145 trimestres cotisés 163 retenus 179 à justifier(2 enfants soit 16t) la carsat me dit qu'ils doivent maintenir mes droits car je n'ai pas assez de trimestres cotisés pole emploi me dit que eux retienne 179 t donc ils ne veulent rien savoir vu que je marié et que mon époux est à la retraite depuis le 1.juillet et percois 1360 E par moi et avant 1700 E je ne suis pas propriétaire quel sont mes recours.

merci d'avance, recevez, Maître, mes sincères salutations

Par **Visiteur**, le **26/09/2019** à **10:03**

Bonjour

Un recours contre pole emploi ?